



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

Le 25 mars 2021

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis public, est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Maurice tiendra une séance par vidéoconférence à huis clos, lundi le 12 avril à 19h00. Il statuera sur les demandes de dérogations mineures, présentées par les propriétaires des sites ci-après indiqués. La Municipalité de Saint-Maurice possède un règlement sur les dérogations mineures numéro: 2009-494.

IDENTIFICATION DES SITES CONCERNÉS:

321, rue Paradis

Nature : La demande vise l'agrandissement de la résidence actuelle et permettre de transformer la partie existante en logement intergénérationnel d'une superficie de 70 m². La nouvelle section d'une superficie de 95.3 m² deviendra le logement principal. L'article 16.3 du règlement de zonage 2009-489 fixe la superficie du logement intergénérationnel à un maximum de 50 % du logement principal sans excéder 60 m².

Effet : Autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel d'une superficie de 70 m² et représentant 73 % de la superficie du logement principal.

2339 rang Saint-Félix

Nature : La demande vise la reconstruction d'un bâtiment accessoire à usage résidentiel en conservant la même superficie, soit 40.8 m² avec une marge arrière de 0.3 m. Le bâtiment actuel empiète de 1.0 mètre sur le terrain voisin. La disposition de la grille de spécifications de la zone 303-AF du règlement de zonage 2009-489 fixe la marge arrière à 1.5 mètre et le coefficient d'emprise au sol à 15 %.

Effet : Autoriser la reconstruction d'un bâtiment accessoire à usage résidentiel avec une marge arrière de 0.3 m.

Toute personne intéressée devra pour se faire entendre par le conseil, relativement à ces demandes de dérogations mineures, faire parvenir avant **lundi 12 avril 12h** un avis à l'inspecteur en bâtiment et en environnement monsieur Yves Laflamme concernant vos interrogations ou autres demandes.

Pour plus d'information vous pouvez contacter monsieur Yves Laflamme au 819-374-4525 ou par courriel à ylaflamme@st-maurice.ca.

Fait et donné à Saint-Maurice, ce 25 mars 2021.

Andrée Neault, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière